

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 625

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 2**ANNEXE**

Après l'alinéa 227, insérer l'alinéa suivant :

« De même, la contribution des immigrés âgés dans l'histoire de notre pays sera mieux reconnue. Elle est une composante essentielle de l'histoire nationale, en particulier de l'histoire de la reconstruction du pays et du développement de son outil industriel. La reconnaissance et la transmission de cette histoire sont un gage de renforcement du lien intergénérationnel et au fondement de toute politique d'intégration. Conformément aux préconisations figurant dans le rapport de la mission d'information de la conférence des présidents sur les immigrés âgés, déposé le 2 juillet 2013 à la Présidence de l'Assemblée nationale, l'identification de « lieux de mémoire » de l'immigration sera encouragée, les travaux sur la mémoire de l'immigration seront soutenus, les lieux d'échange et de transmission de la mémoire de l'immigration seront valorisés et les grandes entreprises fortement employeuses de travailleurs immigrés seront invitées à soutenir les projets de recherche sur l'histoire de l'immigration et à garantir l'accès à leurs archives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Adapter la société au vieillissement, c'est aussi prendre pleinement en compte le parcours et les besoins des immigrés âgés.

Les travaux menés dans le cadre d'une mission d'information de la conférence des Présidents, par nos collègues Denis Jacquat, président, et Alexis Bachelay, rapporteur, ont abouti à de nombreuses préconisations qui sont progressivement mises en œuvre par le gouvernement.

En complément des mesures figurant dans le projet de loi, telles que l'amélioration des foyers-logements transformés en résidences autonomie, ou le renforcement de l'allocation personnalisée

d'autonomie, le présent amendement fait figurer dans le rapport annexé plusieurs préconisations de la mission sur les immigrés âgés visant à inscrire pleinement l'histoire de l'immigration dans l'histoire nationale.

L'organisation de la transmission et de la solidarité intergénérationnelles promue par le projet de loi permettra ainsi de reconnaître la contribution des immigrés aujourd'hui âgés à l'histoire nationale, en particulier à l'histoire de la reconstruction du pays et du développement de son outil industriel.